



CCCPS / 2022 / DE092  
7.1 Décisions budgétaires

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 juin 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Isabelle CHANVILLARD ; Cédric FERMOND ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean-Pierre POINT ; Patricia PUC et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Jean-Louis BAUDOUIIN à Franck MONGE ; Marcel BONNARD à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Jean Christophe AUBERT ; Anne-Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Audrey CORNEILLE à Ruth AZAÏS ; Dominique DELAYE à Jean Marc MATTRAS ; Agnès FOUILLEUX à Hélène PELAEZ BACHELIER ; Thierry GUILLOUD à Boris TRANSINNE ; René-Pierre HALTER à Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Dominique MARCON à Rodène BODIN CASALIS ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Frédéric TRON à Hélène PELAEZ-BACHELIER et Arnaud VANNIER à Patricia PUC.
Absents	Samuel ARNAUD ; Sarah DUVAUCHELLE ; Caryl FRAUD et Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Hélène PELAEZ-BACHELIER

**BP annexe Station d'Épuration – Décision Modificative n°1 – Régularisation aux dotations aux amortissements et reprises de subventions**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Suite à la prise de compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement – Assainissement collectif » les équipements dénommés « Station d'épuration » ont été transférés partiellement et sans l'affectation des subventions. Il faut donc régulariser l'inventaire et les reprises de subventions.

Il est donc proposé de virer les crédits :

**FONCTIONNEMENT : Virement et augmentation de crédits**

Dépenses	6811	Dotations aux amortissements	+	5 818.00 €
Dépenses	6168	Divers	+	39 482.00 €
Recettes	777	Dotations aux subventions	+	45 300.00 €

**INVESTISSEMENT : Virement et augmentation de crédits**

Dépenses	13918	Dotations aux subventions	+	45 300.00 €
Dépenses	2155	Outillages industriels	-	39 482.00 €
Recettes	281381	Dotations aux amortissements	+	5 818.00 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président: Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de voter une décision modificative du budget STEP afin de régulariser les dotations aux amortissements et reprises de subvention.

**III. Visas**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2022DE033 du 24 mars 2022 portant approbation du budget annexe STEP,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

**IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe STEP telle que définie ci-dessus.
- 2) d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

**V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**VI. Annexe**

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Décision modificative n°1 du budget principal de la CCCPS

Le 23/06/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

